



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS du Conseil Municipal de Dijon

Séance du lundi 22 septembre 2025

Président : Madame KOENDERS

Secrétaire de séance : Madame MONTEIRO

Convocation envoyée le 12 septembre 2025

Nombre de membres du Conseil municipal : 59

Nombre de présents participant au vote : 55

Nombre de membres en exercice : 59

Nombre de procurations : 4

Membres présents :

Madame Nathalie KOENDERS	Madame Marie-Odile CHOLLET	Madame Céline RENAUD
Monsieur François DESEILLE	Monsieur Jean-Paul DURAND	Madame Caroline
Madame Christine MARTIN	Monsieur Jean-Patrick MASSON	JACQUEMARD
Madame Sladana ZIVKOVIC	Monsieur Georges MEZUI	Monsieur Stéphane CHEVALIER
Monsieur Hamid EL HASSOUNI	Monsieur Massar N'DIAYE	Monsieur Laurent
Madame Claire TOMASELLI	Monsieur Vincent TESTORI	BOURGUIGNAT
Monsieur Antoine HOAREAU	Madame Stéphanie VACHEROT	Madame Claire VUILLEMIN
Madame Nuray AKPINAR-ISTIKUAM	Monsieur Jean-François COURGEY	Monsieur Axel SIBERT
Monsieur Franck LEHENOFF	Monsieur Bassir AMIRI	Monsieur Patrice CHATEAU
Madame Dominique MARTIN-GENDRE	Madame Mélanie BALSON	Madame Stéphanie MODDE
Madame Nadjoua BELHADEF	Madame Catherine DU TERTRE	Madame Karine HUON-SAVINA
Monsieur Marien LOVICH	Madame Nora EL MESDADI	Monsieur Fabien ROBERT
Madame Kildine BATAILLE	Monsieur David HAEGY	Monsieur Olivier MULLER
Madame Delphine BLAYA	Madame Danielle JUBAN	Monsieur Henri-Bénigne DE VREGILLE
Monsieur Christophe AVENA	Madame Marie-Hélène JUILLARD-RANDRIAN	Madame Elizabeth REVEL
Madame Lydie PFANDER-MENY	Monsieur Philippe LEMANCEAU	Monsieur Philippe THIRION
Monsieur Joël MEKHANTAR	Madame Ludmila MONTEIRO	Madame Valérie TEISSEIRE
Monsieur Denis HAMEAU	Madame Laurence GERBET	Monsieur Frédéric FAVERJON
Monsieur Jean-Philippe MOREL	Monsieur Emmanuel BICHOT	Monsieur Pierre PRIBETICH

Membres absents :

Monsieur Christophe BERTHIER pouvoir à Monsieur Christophe AVENA
Madame Françoise TENENBAUM pouvoir à Monsieur Antoine HOAREAU
Monsieur Bruno DAVID pouvoir à Madame Céline RENAUD
Monsieur François REBSAMEN pouvoir à Madame Nathalie KOENDERS

OBJET : CITOYENNETE ET DEMOCRATIE LOCALE

Avenants à conventions d'objectifs et de moyens à conclure entre la Ville et deux associations

Il est proposé au Conseil municipal d'approuver les avenants à conventions d'objectifs et de moyens ci-après qui seront conclus entre la Ville de Dijon et deux associations culturelles.

Ces deux associations rencontrent, cette année 2025, de graves difficultés financières. Un acompte de 80 % de leur subvention annuelle de fonctionnement leur a été versé en janvier 2025 conformément à la convention d'objectifs et de moyens qui les lie à la Ville. Elles sollicitent aujourd'hui la Ville afin que le versement de la majeure partie du solde de leur subvention intervienne avant la période prévue dans leur convention.

- Association Petits Papiers Productions – Avenant n°2 (2025)

Un avenant n°2 à la convention d'objectifs et de moyens conclue entre la Ville et l'association Petits Papiers Productions, pour la période 2024-2026, prévoit que le versement, à l'association, d'une partie du solde de la subvention de fonctionnement 2025, soit 15 % du solde, interviendra en octobre 2025 (au lieu du 1^{er} semestre 2026 comme prévu dans la convention). Le versement du reste du solde annuel, soit 5 %, sera maintenu au cours du premier semestre 2026, comme prévu dans la convention, et sur présentation par l'association de son rapport d'activités 2025 ainsi que de son bilan financier définitif 2025.

- Association Les Ateliers Vortex – Avenant n°1 (2025)

Un avenant n°1 à la convention d'objectifs et de moyens conclue entre la Ville et l'association Les Ateliers Vortex, pour la période 2024-2026, prévoit les mêmes modalités de versement du solde de la subvention de fonctionnement 2025, soit 15 % en octobre 2025 et 5 % au cours du premier semestre 2026, sur présentation par l'association de son rapport d'activités 2025 ainsi que de son bilan financier définitif 2025.

Le Conseil, après en avoir délibéré, décide :

- **d'approuver** les projets d'avenants à conventions d'objectifs et de moyens à conclure entre la Ville et les deux associations ci-dessus ;
- **d'autoriser** Madame la Maire, ou par délégation les adjoints concernés, à signer les avenants à conventions, annexés au présent rapport, et à y apporter, le cas échéant, des modifications de détail ne remettant pas en cause leur économie générale ;
- **d'autoriser** Madame la Maire, ou par délégation les adjoints concernés, à signer tout acte à intervenir pour l'application de ces décisions.

SCRUTIN	POUR : 59	ABSTENTION : 0
	CONTRE : 0	NE SE PRONONCE PAS : 0
	DONT 4 PROCURATION(S)	